



COMPOSITES OUTILLAGES SERVICES
ZA Ragon – 5 Rue Coulomb
44119 TREILLIERES - FRANCE

Quartz	15-20%	14808-60-7		
2-aminoéthanol	1-5%	141-43-5	C	R20/21/22-R34

RUBRIQUE 4

MESURES DE PREMIERS SECOURS

CONTACT AVEC LES YEUX

Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (minimum 15 minutes)
Consulter un ophtalmologiste

CONTACT CUTANE

Oter tout vêtement ou chaussure souillés
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse
En cas de rougeur ou irritation, consulter un médecin

INGESTION

Ne jamais faire vomir
ne rien donner à boire
consulter un médecin

INHALATION

Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air
En cas de malaise, appeler un médecin

RUBRIQUE 5

MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂), mousse, poudre
Dangers spécifiques : Liquide inflammable : lors de la combustion, dégagement possible de vapeurs toxiques
Méthodes particulières d'intervention : endiguer et contenir les fluides d'extinction
Intervenir avec un matériel de protection respiratoire approprié
Protection des intervenants : protection complète du corps, appareil de protection respiratoire approprié

RUBRIQUE 6

MESURES APRES FUITE OU DEVERSEMENT ACCIDENTEL

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES

Eviter le contact avec la peau et les yeux
Ne pas respirer les vapeurs
Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition
Ne pas fumer
En cas d'épandage sur la voie publique, informer rapidement les autorités compétentes
Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections suivantes : appareil de protection respiratoire approprié, vêtements couvrants étanches

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Endiguer et contenir le déversement : Produit dangereux pour l'environnement
Ne pas déverser dans les égouts ni dans les rivières

Méthodes de nettoyage :

Absorber l'épandage avec une matière absorbante inerte (sable ou terre)

Décontamination :

Laver le reliquat non récupérable à grande eau
Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur



RUBRIQUE 7

MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Mesures techniques : assurer une bonne ventilation du poste de travail
Précautions à prendre : éviter tout contact avec le produit – ne pas respirer les vapeurs
interdiction de fumer
pas de flamme, pas d'étincelles, supprimer toute source d'ignition
éviter l'accumulation de charges électrostatiques

STOCKAGE

Mesures techniques : Stocker dans un endroit frais et bien ventilé, dans un récipient fermé, à l'abri de toute source de chaleur et de toute source d'ignition
Matières incompatibles : oxydants, acides et bases forts, amines
Matériaux d'emballage : emballage d'origine

RUBRIQUE 8

CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

LIEU DE STOCKAGE

Le lieu de stockage doit être bien ventilé avec des trappes de désenfumage
Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de stockage. Utiliser des chaussures de sécurité

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

ACGIH
2-aminoéthanol TWA 3 ppm
Quartz TWA 0.025 mg/m³

YEUX

Lunettes de sécurité

PEAU

Porter des gants de protection appropriés

VOIES RESPIRATOIRES

Appareil de protection respiratoire approprié

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS

Vêtements de protection

MOYENS COLLECTIFS D'URGENCE

douche de sécurité

rince-oeil

MESURES D'HYGIENE

Se laver les mains après toute la manipulation
ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail

RUBRIQUE 9

PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques typiques sont indiquées ci-dessous. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur indiqué en Rubrique 1.

INFORMATIONS GENERALES

Etat physique : liquide

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTE, LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT

Point éclair : >0°C

Densité relative

Température d'ébullition :



COMPOSITES OUTILLAGES SERVICES
ZA Ragon – 5 Rue Coulomb
44119 TREILLIERES - FRANCE

RUBRIQUE 10

STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE : Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de manipulation à température ambiante

MATIERES A EVITER: Oxydants forts, acides forts, bases fortes, amines

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX: oxydes d'azote, oxydes de silicone

RUBRIQUE 11

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE

2-aminoéthanol : cutané lapin : 1025 mg/kg
Oral souris : 700 mg/kg

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Symptômes aigus :

Effets locaux : Irritant pour les yeux et la peau

Sensibilisation : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Cancérogénéité : l'inhalation répétée ou de grandes quantité de silice cristalline peuvent causer des silicoses

RUBRIQUE 12

INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité :

Effets sur les organismes aquatiques : toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

RUBRIQUE 13

CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

CONSEILS RELATIFS A L'ELIMINATION

Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières

Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables

Emballages souillés : après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé

remarque : l'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination le concernant.

RUBRIQUE 14

INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlementations internationales :

N° ONU : 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE NSA (Solvant naphta lourd aliphatique)

TERRE (ADR/RID) : classe 3
code de classification : F1
groupe d'emballage III
n° d'identification du danger : 30
étiquetage : 3



COMPOSITES OUTILLAGES SERVICES
ZA Ragon – 5 Rue Coulomb
44119 TREILLIERES - FRANCE

Code tunnel : (D/E)

MER (IMDG) : Non réglementé

AIR (IATA) : Non réglementé

RUBRIQUE 15

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE UE :

Symboles et indications de danger : Non applicable

Phrases R : R10 : inflammable

R53 : peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

Autres réglementations

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.

RUBRIQUE 16

AUTRES INFORMATIONS

Informations complémentaires : cette fiche a été réalisée en conformité au règlement REACH

Restrictions d'emploi : ce produit ne doit pas être utilisé pour des applications autres que celles indiquées au paragraphe 1

Texte des phrases R du paragraphe 3 :

R10 : inflammable

R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

R34 : provoque des brûlures

R38 : irritant pour la peau

R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Références bibliographiques : IUCLID (International uniform Chemical Information Data Base)
CONCAWE
HSDB (Hazardous Substances Data Bank) (National Library of Medicine)
RTECS (Registry of Toxic effects of Chemical Substances)

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance de COS, exactes et fiables à la date de publication. Ces informations et les recommandations sont basées sur les connaissances de COS et demeurent à titre indicatif. Il est de la responsabilité du client de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si le client reconditionne le produit, il est de sa responsabilité d'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires sont à disposition des manipulateurs.